

Assemblée publique

District électoral de Pointe-du-Lac

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

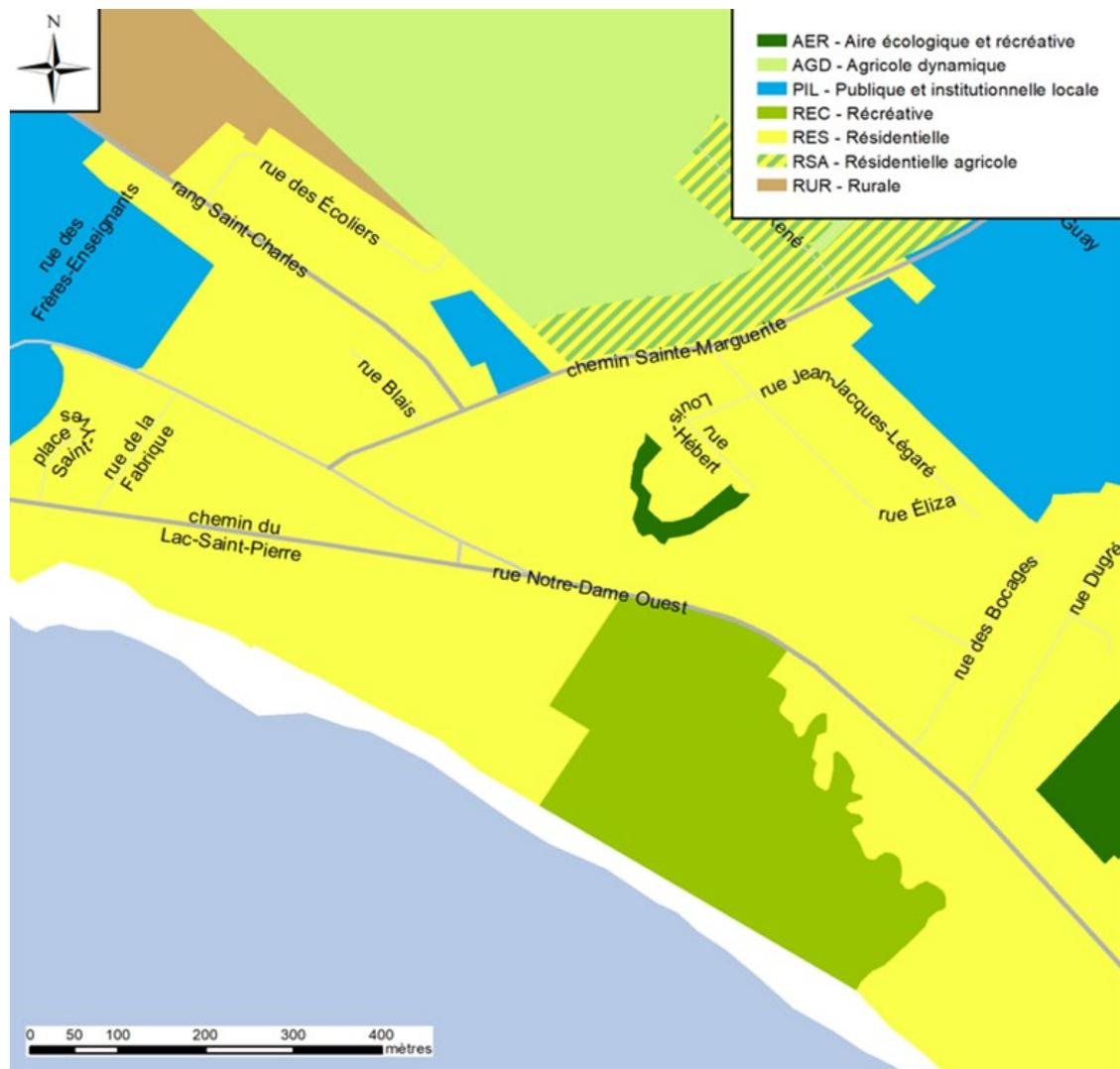
- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 juillet 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 82 / 2023 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'agrandir une affectation Résidentielle à même une partie d'une affectation Récréative sur la rue Notre-Dame Ouest.
- 2 En résumé, ce projet vise à agrandir une affectation RES (résidentielle), à même une partie d'une affectation REC (récréative) sur la rue Notre-Dame Ouest.

- 3 Territoire visé :

Avant la modification règlementaire



Après la modification réglementaire



4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 15 août 2023** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 82/2023 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 19 juillet 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002